

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Mérignac aux côtés de ses habitants**

**La ville de Mérignac poursuit son action en cette période de reconfinement pour accompagner les plus fragiles, maintenir un haut niveau de services aux usagers et soutenir le commerce de proximité.**

#### **Distribution de masques pour enfants**

Des masques en tissu ont été mis à la disposition des familles dans les quartiers prioritaires de la ville dès la reprise de l'école. Ils sont destinés aux enfants venus sans masque à l'école. La Ville de Mérignac souhaite soutenir les familles les plus modestes en dotant de 6 masques en tissu réutilisables les foyers ayant bénéficié de chèques alimentaires durant le premier confinement. La remise de ces masques se fera en mairie d'ici quelques jours.

#### **Un protocole sanitaire renforcé dans les écoles**

Le protocole sanitaire a été renforcé dans les écoles. Les interventions des équipes d'entretien dans les bâtiments municipaux actuellement fermés (Maison des associations, conservatoire....) ont été redéployées dans les écoles notamment pour renforcer le nettoyage des points de contacts. L'étalement des entrées et sorties des élèves ainsi que la réorganisation du temps de pause méridienne (repas avancé dès 11h30) vont permettre de limiter le brassage entre les enfants.

Les associations qui participent à l'encadrement des Temps d'activités périscolaires (TAP) et qui ne sont pas mobilisées sur leurs créneaux habituels du fait des adaptations organisationnelles liées aux mesures sanitaires conserveront les crédits qui leurs sont alloués et pourront être redirigées sur d'autres temps d'accueil (par exemple le mercredi dans les centres de loisirs).

#### **La Ville au plus près des seniors**

Le dispositif de soutien aux personnes fragiles a été réactivé : 224 personnes âgées se sont inscrites, 27 bénévoles et 3 personnes en service civique les contactent régulièrement par téléphone pour prendre de leurs nouvelles. Suite à la fermeture des restaurants seniors, les tournées de port de repas à domicile ont été étendues (10 tournées actuellement pour 450 repas).

## **Mérignac soutient les commerces de proximité**

L'exonération des loyers pour les commerçants locataires de la Ville sera votée lors du prochain conseil municipal, elle durera jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (16 février 2021). Cette mesure concerne le Mérignac Ciné, la brasserie du cinéma, la Table du Pin galant et le restaurant de la Roseraie. De même, les commerçants subissant une obligation de fermeture bénéficieront d'une exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), cela concerne notamment les terrasses des cafés et restaurants. Enfin, les commerçants non alimentaires des marchés ne paieront pas leurs droits de place. Alain Anziani rencontre aujourd'hui des commerçants mérignacais pour faire le point sur leurs besoins et leurs attentes.

## **La Médiathèque remet en place son drive**

Au vu du succès de la formule lors du premier confinement, la Médiathèque fermée actuellement au public propose à nouveau à ses abonnés un service en drive. Les Mérignacais choisissent en ligne leurs documents qui sont ensuite préparés par les bibliothécaires puis à retirer à la Médiathèque. Tout le catalogue est disponible en ligne, les abonnés peuvent ainsi emprunter jusqu'à 15 documents pour 8 semaines.

**Contact presse :** Virginie Bougant, 06 27 52 48 69 – [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)